

LA VIE FAMILIALE

Exported from Holy-Writings.com on 2026-07-04 — 1 clipping

Source : www.bahai-biblio.org

LA VIE FAMILIALE

Textes compilés par le département de la recherche de la Maison Universelle de Justice.

Centre mondial baha'i

Table des matières

Extraits des Écrits de Bahá'u'lláh

Extraits des Écrits du Báb

Extraits des écrits de 'Abdu'l-Bahá

Extraits des paroles de 'Abdu'l-Bahá

Extraits de lettres écrites par Shoghi Effendi à des croyants

Extraits de lettres écrites de la part de Shoghi Effendi

Extraits de messages de la Maison Universelle de Justice

Extraits des Écrits de Bahá'u'lláh

(Extraits de tablettes non encore traduites, sauf si la source de publication en est donnée.)

1. Béni est le lieu, et la maison, et l'endroit, et la ville, et le coeur, et la montagne, et le refuge, et la caverne, et la vallée, et le pays, et la mer, et l'île et la prairie où a été faite la mention de Dieu et où sa louange a été exaltée.

("Livre de prières" - M.E.B. édition 1973 - p.3)

2. Les parents doivent s'efforcer d'élever leurs enfants dans un esprit religieux, car si les enfants ne devaient pas atteindre à cette parure suprême, ils n'obéiraient pas à leurs parents, ce qui, dans un certain sens, signifie qu'ils n'obéiraient pas à Dieu. En effet, de tels enfants n'auront de considération pour personne et feront exactement ce qui leur plaît.

("Compilation sur l'Éducation bahá'íe" - M.E.B. édition 1978 - p.5)

3. Nous avons enjoint à chaque fils de servir son père. Ainsi en avons-Nous édicté le commandement dans le Livre.

4. Les fruits de l'arbre de vie sont : la fidélité, la loyauté, la sincérité et la pureté. Après avoir reconnu l'unité du Seigneur - exalté soit-Il - le plus important de tous les devoirs est de tenir compte des droits de ses parents. Ce sujet a été mentionné dans tous les livres de Dieu.

5. Béni est le foyer qui a atteint ma tendre miséricorde, au sein duquel mon souvenir est célébré et qui est ennobli par la présence de mes bien aimés

qui ont proclamé ma louange, qui se sont fermement attachés à la corde de ma grâce et se sont honorés en chantant mes versets. En vérité, ils sont les serviteurs exaltés que Dieu a loués dans le Qayyumu'l-Asmá et d'autres écrits. Il est, en vérité, celui qui entend tout, celui qui répond, celui qui perçoit toute chose.

(Livre de commentaires du Báb.)

6. Ces paroles bénies ont été prononcées par la Langue de grandeur dans le pays du mystère (Andrinople); que sa parole soit exaltée et glorifiée ! Un des traits caractéristiques de cette plus grande dispensation est que les parents de ceux qui ont reconnu et embrassé la vérité de cette révélation et qui à la gloire de son nom, le Seigneur souverain ont bu à longs traits le vin scellé et choisi du calice d'amour du seul vrai Dieu, ces parents, au moment de leur mort, s'ils sont en apparence non croyants, seront investis avec bienveillance de la clémence divine et partageront l'océan de sa miséricorde.

Cette faveur, cependant, ne sera accordée qu'aux âmes n'ayant causé de tort ni à celui qui est la Vérité souveraine ni à ses bien-aimés.

Il en a été ordonné ainsi par celui qui est le Seigneur du trône céleste et le Souverain de ce monde et du monde à venir.

7. Nous t'avons fait retourner à ton foyer en témoignage de notre miséricorde envers ta mère, étant donné que nous l'avons trouvée accablée par le chagrin. Nous t'avons ordonné dans le Livre de " n'adorer que Dieu et de témoigner de la bonté envers tes parents".(Qur'an 46:15.) Ainsi a parlé le seul vrai Dieu, et le décret a été accompli par le Tout-Puissant, l'infiniment Sage. C'est pourquoi nous avons fait en sorte que tu retournes auprès d'elle et auprès de ta soeur, afin que les yeux de ta mère en soient réjouis et qu'elle soit de ceux qui sont reconnaissants.

Dis : Ô mon peuple ! Honore tes parents et rends-leur hommage. Ceci fera descendre sur toi les bénédictions des nuages de la bonté de ton Seigneur, l'Exalté, le Grand.

Lorsque nous avons appris sa tristesse, nous t'avons ordonné de retourner auprès d'elle en témoignage envers toi de la miséricorde de notre présence et en guise d'avertissement aux autres.

Gardez-vous de commettre ce qui pourrait attrister le coeur de vos père et mère. Suivez le chemin de la Vérité qui est un chemin rectiligne. Si quelqu'un vous donnait le choix entre l'occasion de me rendre service ou de leur rendre service, choisissez de leur rendre service, et que ce service soit un chemin qui vous mène à moi. Ceci est mon exhortation et mon commandement. C'est pourquoi, observez ce que votre Seigneur, le Fort, le Bienveillant, vous a prescrit.

Extraits des Écrits du Báb

8. Il convient qu'après chaque prière, les serviteurs supplient Dieu d'accorder grâce et pardon à leurs parents. Après quoi, l'appel de Dieu se lèvera : " Vous recevrez en récompense des milliers de fois ce que vous avez demandé pour vos parents !" Béni soit celui qui se souvient de ses parents

quand il communie avec Dieu. En vérité, il n'y a pas d'autre dieu que Lui, le Puissant, le Bien-Aimé.

("Sélections des Écrits du Báb"- M.E.B. édition 1984 - p.87)

9. Ô mon Dieu ! Fais couler les flots de ta bonté et de tes bénédictions sur les foyers dont les âmes ont embrassé ta foi, en témoignage de ta grâce et en signe de la bienveillance de ta présence.

("Sélections des Écrits du Báb"- M.E.B. édition 1984 - p.185)

Extraits des écrits de 'Abdu'l-Bahá

10. En ce qui concerne la terminologie utilisée dans ma lettre, vous demandant de vous consacrer au service de la cause de Dieu, en voici la signification : limitez vos pensées à l'enseignement de la foi. Agissez jour et nuit en accord avec les enseignements, les conseils et les exhortations de Bahá'u'lláh. Cela n'empêche en rien le mariage. Vous pouvez vous marier et en même temps servir la cause de Dieu; l'un n'exclut pas l'autre. Reconnaissez la valeur de ces jours : ne laissez pas cette chance vous échapper. Priez Dieu qu'Il fasse de vous un cierge lumineux, afin de pouvoir guider un grand nombre de personnes à travers l'obscurité du monde.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 65)

11. Le mariage, aux yeux du grand public, est un lien physique, et cette union ne peut être que temporaire puisqu'elle est condamnée d'avance à la séparation physique au terme de la vie.

Parmi le peuple de Bahá, cependant, le mariage doit être l'union du corps et de l'esprit, car l'homme et la femme sont tous deux enflammés par le même vin, épris du même visage incomparable; ils vivent et évoluent tous deux dans le même esprit et sont illuminés par la même gloire. Ce lien qui les unit est un lien spirituel et, par conséquent, il subsistera à tout jamais.

De même jouiront-ils de liens puissants et durables dans ce monde physique, car un mariage basé à la fois sur l'esprit et sur le corps réalise une union réelle, durable. Cependant, si ce lien est uniquement physique, il ne peut être que temporaire et doit inexorablement disparaître à la séparation physique.

C'est pourquoi, lorsqu'on se marie dans le peuple de Bahá, cette union doit être considérée comme une relation véritable, une rencontre aussi bien spirituelle que physique, afin qu'à travers chaque étape de la vie et dans tous les mondes de Dieu cette union persiste, car cette réelle unité est le reflet de l'amour de Dieu.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 84)

12. Le mariage bahá'í est l'engagement de deux parties l'une envers l'autre ainsi que leur attachement mutuel de coeur et d'esprit. Chacun, cependant, doit porter la plus grande attention à la connaissance complète du caractère de l'autre afin que l'alliance qui les engage devienne un lien éternel. Leur but doit être de devenir des compagnons qui s'aiment et des camarades affectueux, et de ne faire qu'un pour l'éternité...

Le vrai mariage entre bahá'ís est tel que l'épouse et son mari doivent être

unis à la fois physiquement et spirituellement afin de pouvoir toujours faire progresser la vie spirituelle de l'autre et de goûter à l'unité éternelle à travers tous les mondes de Dieu. C'est cela le mariage bahá'í.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 86)

13. Et, surpassant toutes les autres unions, il y a celle qui lie les êtres humains, particulièrement quand elle est réalisée dans l'amour de Dieu. Ainsi l'unité première voit-elle le jour; ainsi les bases de l'amour sont-elles en rapport avec l'âme.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 87)

14. Votre femme n'est pas en harmonie avec vous mais, glorifié soit Dieu, la Beauté bénie est satisfaite de vous et vous dispense les plus extrêmes bontés et bénédictions. Mais tâchez encore d'être patient avec votre épouse afin que, par bonheur, elle puisse être transformée et que son coeur puisse être éclairé.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 89)

15. En ce qui concerne votre estimé mari : il vous incombe de vous conduire envers lui avec une grande gentillesse, de prendre ses souhaits en considération et d'être en tout temps conciliante avec lui, jusqu'à ce qu'il découvre que le fait de vous être dirigée vers le royaume de Dieu n'a fait qu'accroître votre amour pour Dieu et votre tendresse envers lui ainsi que l'intérêt que vous portez à ses désirs, quelles que soient les circonstances.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 91)

16. Ô vous deux, croyants en Dieu ! Le Seigneur, l'Incomparable, a fait en sorte que l'homme et la femme demeurent ensemble dans la plus étroite union et qu'ils soient même comme une seule âme. Ce sont deux collaborateurs, deux amis intimes, et chacun devrait se préoccuper du bien-être de l'autre. En vivant de cette façon, ils traverseront ce monde dans une parfaite satisfaction, dans la félicité et la paix du coeur, et ils deviendront l'objet de la grâce et de la faveur divines dans le royaume céleste. Mais, s'ils agissent autrement, ils mèneront une vie de grande amertume, espérant la mort à tout moment, et ils seront chargés de honte dans le royaume des cieux.

Luttez donc pour vivre l'un et l'autre, en âme et en esprit, comme deux colombes dans leur nid, car cette union sera bénie dans les deux mondes.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 92)

17. Ô vous, mères affectueuses ! Sachez qu'aux yeux de Dieu, la meilleure façon de l'adorer est d'éduquer les enfants et de les élever dans toutes les perfections du genre humain, et nulle action plus noble que celle-ci ne peut être imaginée.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 114)

18. Ô bien-aimé de 'Abdu'l-Bahá ! Sois le fils de ton père et le fruit de cet arbre. Sois un fils né de son âme et de son coeur et non seulement d'eau et d'argile. Un fils véritable est celui qui descend de la branche spirituelle

de l'homme. Je prie Dieu que tu puisses en tout temps être confirmé et renforcé.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 117)

19. Remarquez la facilité avec laquelle sont conduites les affaires d'une famille unie, les progrès réalisés par ses membres et comment ils prospèrent dans le monde. Leurs entreprises sont ordonnées, ils jouissent du confort et de la tranquillité, ils vivent en sécurité, leur situation est assurée, ils suscitent l'envie de tous. Au fil des jours, une telle famille ne fait que se grandir et accroître son honneur.

("Sélections des écrits de 'Abdu'l-Bahá"- M.E.B. édition 1983 - 221)

20. Réconforte ta mère et efforce-toi de réaliser ce qui réjouira son cœur.

("Tablets of 'Abdu'l-Bahá Abbas"- p.74)

21. Transmets mes salutations et mes souhaits ardents à la consolation de tes yeux ... et à ton plus jeune fils... ("Consolation des yeux " expression idiomatique persane signifiant " enfant".) En vérité, je les aime autant qu'un père compatissant aime ses chers enfants. Quant à toi, aie pour eux un amour débordant et mets tout en oeuvre pour les élever, de telle sorte qu'ils grandissent, nourris du lait de l'amour de Dieu, étant donné que c'est le devoir des parents d'élever parfaitement et complètement leurs enfants. Les enfants ont aussi certains devoirs sacrés envers leurs parents, devoirs mentionnés dans le livre de Dieu et considérés comme devoirs envers Dieu.(Voir extrait 4 de cette compilation.) La prospérité des enfants en ce monde et dans le royaume dépend du bon plaisir des parents, autrement, ils s'égareront manifestement.

("Tablets of 'Abdu'l-Bahá Abbas"- pp.262-263)

22. Quant à ta question concernant le mari et son épouse ainsi que les liens entre eux et les enfants que Dieu leur a donnés, sache, en vérité, que le mari est celui qui s'est tourné sincèrement vers Dieu, s'est éveillé à l'appel de la beauté de l'Infiniment-Glorieux et chante les versets de l'unité dans les grandes assemblées; qu'une femme est un être qui cherche les noms et attributs de Dieu et qui désire en être inondée; et le lien qui les unit n'est autre que la parole de Dieu qui, en vérité, est la cause du rassemblement des foules et de l'union de ceux qui sont éloignés. Ainsi, le mari et la femme sont-ils attirés par affinité, unis et vivant en harmonie comme s'ils ne faisaient qu'une personne. De leur union, de leur vie commune et de leur amour découlent de grands résultats dans ce monde, aussi bien matériellement que spirituellement. Le résultat spirituel est l'apparition des bontés divines. Le résultat matériel en est la naissance des enfants dans le berceau de l'amour de Dieu, qui se nourrissent du lait de la connaissance de Dieu, qui croissent dans le sein du don de Dieu et qui sont élevés dans le giron de l'éducation divine. Ces enfants sont ceux dont le Christ a dit : " En vérité, ils sont les enfants du royaume !"

("Tablets of 'Abdu'l-Bahá Abbas"- pp.605-606)

23. Les amis de Dieu doivent vivre, se comporter et faire preuve d'une telle excellence de caractère et de conduite qu'ils en deviennent une source d'étonnement. L'amour entre mari et femme ne doit pas être purement physique, mais surtout spirituel et céleste. Ces deux âmes devraient être considérées comme une âme unique. Comme il serait difficile de diviser une seule âme ! Oui, ce serait vraiment d'une grande difficulté.

En bref, la fondation du royaume de Dieu est basée sur l'harmonie et l'amour, l'unité, les rapports entre les individus et l'union, et non sur les différences, particulièrement entre mari et femme.

("Discouraging Divorce" compilation de la Maison Universelle de Justice, janvier 1980 - Haïfa, Centre mondial bahá'í)

24. Vous avez demandé si un mari pouvait empêcher sa femme d'embrasser la lumière divine ou si une femme pouvait dissuader son mari d'entrer dans le royaume de Dieu. En vérité, aucun des deux ne peut empêcher l'autre d'entrer dans le royaume, sauf si le mari éprouve un attachement excessif envers sa femme ou réciproquement. En vérité, quand l'un des deux adore l'autre en excluant Dieu, il pourrait empêcher l'autre d'atteindre son royaume.

25. Je supplie Dieu, par sa grâce, de faire de votre maison un centre de diffusion de la lumière de l'orientation divine, de propagation des paroles de Dieu et d'embrasement continuels de ses fidèles servantes et serviteurs par le feu de l'amour. Sache à n'en point douter que chaque maison d'où un hymne de louange s'est élevé jusqu'au royaume de gloire en célébration du nom de Dieu est vraiment un foyer céleste et l'un des jardins de délices dans le paradis de Dieu.

26. Si vous pouviez témoigner de la considération et de la gentillesse envers vos parents de telle sorte qu'ils en éprouvent de la satisfaction, cela me ferait également plaisir, car les parents doivent être profondément respectés, et il est essentiel qu'ils se sentent satisfaits, à condition de ne pas vous empêcher d'accéder au parvis du Tout-Puissant ni de vous retenir de marcher dans le chemin du royaume. En vérité, il leur appartient de vous encourager et de vous stimuler dans cette direction.

27. Ô Seigneur ! Dans cette très grande dispensation, tu acceptes l'intercession des enfants au nom des parents. C'est là une des faveurs infinies et spéciales de cette dispensation. C'est pourquoi, ô toi Seigneur de bonté, accepte la requête de ton serviteur au seuil de ton unicité et immerge son père dans l'océan de ta grâce, car ce fils s'est levé pour te servir et se dépense en tout temps dans le sentier de ton amour. En vérité, tu es celui qui donne, celui qui pardonne, le Bienveillant !

28. Traitez vos parents et vos amis, même étrangers, dans un esprit d'extrême amour et de gentillesse.

29. Ô servantes du Seigneur qui subsiste par Lui-même ! Efforcez-vous d'atteindre à l'honneur et au privilège destinés aux femmes. Sans aucun doute, la plus grande gloire pour les femmes est la servitude devant son seuil

et la soumission devant sa porte; c'est la possession d'un coeur vigilant et la louange de Dieu, l'Incomparable; c'est l'amour sincère envers les autres servantes et la chasteté sans tache; c'est l'obéissance et la considération envers leur mari, l'attention portée aux enfants et leur éducation; et c'est la sérénité, la dignité, la persévérance dans le souvenir du Seigneur, et l'attraction et l'embrassement les plus grands.

30. Quant à ta question concernant la consultation d'un père avec son fils ou d'un fils avec son père en matière de commerce et de négoce, la consultation est l'un des éléments essentiels du fondement de la loi divine. Une telle consultation est sans aucun doute excellente, que ce soit entre père et fils ou avec d'autres personnes. Il n'existe rien de mieux. Les hommes doivent se consulter en toute matière, car cela les conduira au coeur de chaque problème et leur permettra de trouver la bonne solution.

31. Ô vous deux, frères affectionnés ! Votre frère tant aimé a écrit et mentionné vos noms et vous a chaudement loués et recommandés. Remarquez combien il est attiré par vous et combien il vous aime. Ainsi devrait être un frère, aussi affectionné et à l'âme si élevée, contrairement au frère de 'Abdu'l-Bahá qui est plus amer que le venin.

32. Le père doit toujours s'efforcer d'éduquer son fils et de lui faire connaître les enseignements célestes. Il doit le conseiller et l'encourager en tout temps, lui enseigner une conduite et un caractère dignes d'éloges, lui permettre de recevoir une instruction scolaire et l'enseignement des sciences et des arts jugés utiles et nécessaires. En bref, qu'il lui inculque les vertus et les perfections du monde de l'humanité. Et, par-dessus tout, il doit continuellement lui rappeler le souvenir de Dieu, afin que ses artères et ses veines palpitent de l'amour de Dieu.

D'un autre côté, le fils doit faire preuve de la plus grande obéissance envers son père et doit se comporter comme un serviteur humble et modeste. Il doit, jour et nuit, rechercher avec application le confort et le bien-être de son père qui l'aime et l'assurer de son bon plaisir. Il doit renoncer à son repos et à son plaisir et s'efforcer constamment d'apporter la joie au coeur de sa mère et de son père afin d'atteindre, de cette manière, le bon plaisir du Tout-Puissant et d'être aidé avec bienveillance par les hôtes de l'Inaperçu.

33. Chérissez votre mari et soyez toujours aimable envers lui, aussi maussade qu'il soit. Même si votre tendre bonté le rend plus amer encore, manifestez encore plus de gentillesse, plus de tendresse, soyez plus aimante et tolérez ses actes cruels et ses mauvais traitements.

Extraits des paroles de 'Abdu'l-Bahá

34. La variété des caractères héréditaires tient à la force et à la faiblesse de la constitution, c'est-à-dire, lorsque les deux parents sont faibles, les enfants le seront; s'ils sont forts, les enfants seront robustes. De même, la pureté du sang a des conséquences importantes, car le germe sain est comme la souche supérieure qui se retrouve chez les plantes et chez les

animaux. Par exemple, vous verrez que des enfants nés de parents faibles et chétifs auront naturellement une constitution chétive et des nerfs fragiles; ils seront affligés de maux divers, n'auront ni patience ni endurance, ni fermeté ni persévérance et seront irréflechis; car les enfants héritent de la faiblesse et de l'instabilité de caractère de leurs parents. Par contre, une bénédiction spéciale est conférée à certaines familles et certaines générations. Ainsi, c'est une bénédiction spéciale que tous les prophètes des enfants d'Israël soient issus de la descendance d'Abraham. C'est une bénédiction que Dieu a conférée à cette descendance dont Moïse est issu par son père et sa mère, le Christ par la lignée de sa mère, ainsi que Muhammad, le Báb et tous les prophètes et saintes manifestations d'Israël. La Beauté bénie (Bahá'u'lláh.) descend aussi en ligne directe d'Abraham car, outre Ismael et Isaac, celui-ci avait d'autres fils qui, en ces temps-là, émigrèrent vers la Perse et l'Afghanistan, et la Beauté bénie est un de leurs descendants.

Il est donc évident que le caractère héréditaire a aussi son importance au point que, si les caractères ne sont pas conformes à leurs origines, bien qu'appartenant physiquement à cette lignée, spirituellement ils ne sont pas considérés comme membres de la famille, comme Canaan (Cf. Genèse 9:25) n'est pas considéré comme étant de la race de Noé.

("Leçons de Saint-Jean-d'Acre"- P.U.F. édition 1982 - p.219)

35. Un père et une mère endurent toutes les peines et les soucis pour leurs enfants, et souvent, lorsque ceux-ci arrivent à l'âge de la maturité, les parents s'en vont dans l'autre monde. Il leur arrive rarement de voir ici-bas la récompense de ce qu'ils ont souffert pour leurs enfants. Il faut donc que ceux-ci, en retour, fassent preuve de charité et de bonté, et qu'ils implorent, pour leurs parents, le pardon et la clémence. Ainsi vous devez, par gratitude pour l'affection et l'amour que vous a montrés votre père, donner aux pauvres par amour pour lui et, avec la plus grande soumission et humilité, implorer le pardon et la rémission des péchés et demander la miséricorde suprême.

("Leçons de Saint-Jean-d'Acre"- P.U.F. édition 1982 - pp.236-237)

36. Si l'amour et l'accord règnent dans une famille, cette famille progressera, sera éclairée et spirituelle; mais si l'inimitié et la haine existent en son sein, sa destruction et sa dissolution seront inévitables.

("The Promulgation of Universal Peace" pp.144-5)

37. Selon les enseignements de Bahá'u'lláh, la famille, étant une unité humaine, doit être éduquée selon les règles de sainteté. Toutes les vertus doivent être enseignées à la famille. L'intégrité du lien familial doit constamment être prise en considération et les droits des membres de cette famille ne doivent pas être violés. Les droits du fils, du père, de la mère doivent être respectés; aucun d'eux ne doit être arbitraire. Tout comme le fils a certaines obligations envers son père, le père a aussi certaines obligations envers son fils. La mère, la soeur et d'autres membres de la famille ont leurs prérogatives bien définies. Tous ces droits et

prérogatives doivent être préservés, tout en maintenant l'unité familiale. Le préjudice causé à l'un sera considéré comme un préjudice causé à tous; l'honneur de l'un sera l'honneur de tous.

("Compilation sur l'Éducation bahá'íe"- M.E.B. édition 1978 - p.64)

38. L'enfant ne doit pas être accablé ou blâmé parce qu'il est immature; il doit être élevé patiemment.

("The Promulgation of Universal Peace" pp.180-1)

39. Quand vous aimez un membre de votre famille ou un compatriote, que ce soit avec un rayon de l'amour infini. Que ce soit en Dieu et pour Dieu. Aimez toute personne en qui vous trouvez les attributs de Dieu, qu'elle soit de votre famille ou d'une autre.

("Causeries de 'Abdu'l-Bahá à Paris"- M.E.B. édition 1987 - pp.33-34)

40. Ceci est en vérité une maison bahá'íe. Chaque fois qu'une maison ou un lieu de réunion semblable est créé, il contribue puissamment au développement général de la ville et de la contrée où il est situé. Il favorise le progrès de l'instruction et de la science, et il est connu pour sa puissante spiritualité et pour l'amour qu'il répand chez les habitants.

("Causeries de 'Abdu'l-Bahá à Paris"- M.E.B. édition 1987 - p.63)

41. Considérez l'effet pernicieux de la discorde et de la dissension dans une famille; pensez ensuite aux faveurs et aux bénédictions qui entourent cette famille lorsque ses membres sont unis. Que d'avantages et de bénédictions incalculables descendraient sur la grande famille humaine si l'unité et la fraternité étaient établies! En ce siècle, alors que les résultats salutaires de l'unité et les effets néfastes de la discorde sont si clairement évidents, les moyens de réaliser la solidarité humaine sont apparus dans le monde. Sa Sainteté Bahá'u'lláh a proclamé et fourni les moyens par lesquels l'hostilité et la dissension pourraient être éliminées du monde. Il n'a laissé aucune raison ni aucune possibilité de lutte ou de désaccord. En premier lieu, il a proclamé l'unité du genre humain et des enseignements religieux spécifiques aux conditions humaines existantes.

("Star of the West", Vol.XVII, n°7, p.232)

42. Mon foyer est un havre de paix. Mon foyer est un lieu de joie et de délice. Mon foyer est une maison pleine de rires et d'exaltation. Quiconque franchit les portes de ce foyer doit en sortir avec un coeur joyeux. C'est le foyer de la lumière; quiconque y entre doit devenir rayonnant.

("Star of the West", Vol.XX, n°2, p.52)

43. Il est très important pour l'homme de fonder un foyer. Tant qu'il est jeune, en raison de la satisfaction de soi propre à la jeunesse, il n'en réalise pas la signification, mais cela deviendra une source de regret lorsqu'il vieillira... En cette cause glorieuse, la vie d'un couple marié devrait ressembler à la vie des anges dans le ciel une vie remplie de joie et de délice spirituel, une vie d'unité et de concorde, une amitié mentale et physique. Le foyer devrait être ordonné et bien organisé. Par leurs idées et leurs pensées les conjoints devraient être comme les rayons du soleil de

vérité et comme le rayonnement des brillantes étoiles du ciel. Comme deux oiseaux, ils devraient chanter des mélodies sur les branches de l'arbre d'amitié et d'harmonie. Ils devraient toujours être transportés de joie et d'allégresse et être une source de bonheur pour le coeur des autres. Ils devraient montrer l'exemple à leurs semblables, manifester un amour réel et sincère l'un envers l'autre et éduquer leurs enfants de telle manière qu'ils couvrent leur famille de gloire et de renommée.

Extraits de lettres écrites par Shoghi Effendi à des croyants

44. Je vous conseille vivement de vous concentrer un certain temps sur les moyens qui, à votre avis, pourront finalement vous attirer la bonne volonté, la tolérance et la sympathie de votre mari. Témoignez-lui énormément de gentillesse et de considération, et essayez, au moment opportun, de lui faire découvrir le but et l'esprit de la foi. Je prierai pour le succès de vos efforts et vous souhaite, de tout mon coeur, le bonheur.

(20 mars 1928)

45. Je ne peux m'empêcher, par amour et sympathie pour vous, d'ajouter quelques mots pour que vous compreniez bien la nécessité de témoigner continuellement les plus grands égards, considération et amour à votre cher et estimé mari. Je nourris de grands espoirs pour que son acceptation définitive de la cause que vous aimez tant et servez si bien dépende avant tout de votre attitude et de la considération que vous lui témoignez. Ma profonde sympathie vous accompagne dans les tâches domestiques qui, je le sais, pèsent lourdement sur votre coeur. Je continuerai à prier pour vous du plus profond de mon coeur, afin que vous puissiez réaliser, à travers vos nombreuses activités, votre désir le plus cher.

(20 décembre 1928)

Extraits de lettres écrites de la part de Shoghi Effendi

(Les lettres suivantes sont adressées à des personnes en particulier, sauf dans les cas mentionnés.)

46. L'apparition d'une telle divergence de conviction et d'opinion entre mari et femme est très regrettable, car elle déprécie ce lien spirituel qui est la forteresse de l'unité familiale, particulièrement lorsque des difficultés surgissent. Cependant, la façon d'y remédier n'est pas de s'aliéner le conjoint. Effectivement, un des buts de la cause est de rendre le lien familial plus étroit. C'est pour cette raison que, dans tous les cas semblables, le Maître avait l'habitude de conseiller l'obéissance aux désirs de l'autre et la prière. Priez pour que votre mari puisse graduellement voir la lumière, et agissez en même temps de manière à l'attirer plutôt que de lui porter préjudice. Vous aurez la possibilité de servir librement la cause dès que l'harmonie aura été assurée.

(15 juillet 1928)

47. En de telles circonstances, le Maître demandait habituellement aux amies d'être prodigues d'amour et d'être exceptionnellement obéissantes envers

leur mari. De telles personnes ont besoin de voir à travers des actes que la cause n'est pas venue détruire les liens familiaux, mais les renforcer, qu'elle n'est pas venue éliminer l'amour mais le fortifier, qu'elle n'a pas été créée pour affaiblir les institutions sociales mais pour les consolider.

(14 octobre 1928)

48. Il est certain que Shoghi Effendi aimerait vous voir, vous et les autres amis, donner à la cause l'entièreté de votre temps et de votre énergie, car nous avons un important besoin de collaborateurs compétents; mais le foyer est une institution que Bahá'u'lláh est venu renforcer et non affaiblir. Beaucoup de choses regrettables sont arrivées dans des foyers bahá'ís où cette dernière recommandation avait été négligée. Servez la cause, mais souvenez-vous aussi de vos devoirs envers votre famille. C'est à vous de trouver le juste milieu et de faire en sorte que l'un ne vous fasse pas négliger l'autre. Nous aurions beaucoup plus de maris dans la cause si les femmes étaient plus réfléchies et modérées dans leurs activités bahá'ies.

(14 mai 1929)

49. Un vrai foyer bahá'í est une réelle forteresse sur laquelle la cause peut compter lorsqu'elle planifie ses campagnes. Si X et Y s'aiment et veulent se marier, Shoghi Effendi ne désire pas qu'ils croient, en agissant de la sorte, se priver eux-mêmes du privilège de servir; en réalité, une telle union augmentera leur aptitude à servir. Il n'y a rien de plus beau que des jeunes bahá'ís qui se marient et qui fondent de vrais foyers bahá'ís, conformes au désir de Bahá'u'lláh. Envoyez-leur s'il vous plaît à tous deux les salutations affectueuses du Gardien.

(6 novembre 1932)

50. Un dieu qui serait uniquement aimant ou uniquement juste ne serait pas un dieu parfait. La divinité doit comprendre ces deux aspects, de même qu'un père doit les exprimer tous deux dans son attitude envers ses enfants. Si nous y réfléchissons un instant, nous remarquerons que notre bien-être ne peut être assuré que lorsque ces deux attributs divins sont mis en pratique et en valeur et de façon égale.

(29 avril 1933)

51. Il n'y a aucune limite à vos offrandes pour le temple. Plus nous donnons, mieux cela vaudra pour la cause et pour nous-mêmes. Mais votre situation est particulière puisque votre mari n'est pas un croyant. Si vous réussissez à le convaincre de l'importance de vos dons à la cause, tant mieux, mais ne soyez jamais en opposition avec lui à ce sujet et ne permettez pas que quoi que ce soit vienne troubler la paix et l'unité de votre vie familiale.

(21 septembre 1933)

52. Le Gardien désire particulièrement que je vous exhorte à la patience et à la confiance, et par-dessus tout que vous montriez à votre mari le plus grand amour et une extrême gentillesse en réponse à toute l'opposition et à

la haine que vous recevez de lui. Dans de tels cas, une attitude conciliante et amicale est non seulement le devoir de chaque bahá'í, mais aussi le moyen le plus efficace de gagner à la cause la sympathie et l'admiration de ceux qui en étaient précédemment les adversaires et les ennemis. L'amour est, en vérité, un élixir très puissant qui peut transformer les êtres les plus vils et les plus misérables en âmes célestes. Que votre exemple contribue à confirmer la vérité de ce merveilleux enseignement de notre foi.

(6 décembre 1935)

53. Le Gardien ... a pris connaissance avec grande inquiétude de vos problèmes et de vos difficultés familiales. Il désire vous assurer qu'il priera avec ferveur pour vous et pour ceux qui, dans votre foyer, vous sont chers, afin que vous puissiez être guidée et assistée par le royaume d'en haut pour régler vos différends et restaurer une complète harmonie et l'entente au sein de votre foyer. Mais, tout en vous exhortant à faire les sacrifices nécessaires pour établir l'unité dans votre famille, il désire que vous ne soyez pas découragée si vos efforts ne portent pas de fruits immédiats. Vous devez vous acquitter de votre tâche avec une foi absolue afin de remplir de la sorte votre devoir de bahá'íe. Le reste est assurément entre les mains de Dieu.

En ce qui concerne l'attitude de votre mari envers la foi : aussi hostile qu'il soit, vous devez toujours espérer pouvoir, graduellement, réussir à gagner sa sympathie envers la foi par des moyens conciliants et amicaux et par des efforts de patience, de tact et de sagesse. Vous ne devez, en aucune circonstance, essayer de lui dicter vos convictions religieuses ni les lui imposer.

De même, vous ne devriez jamais permettre que son opposition à la cause mette un sérieux frein à vos activités... Vous devriez agir avec tact et patience, en restant confiante en ce que Bahá'u'lláh sera pour vous un guide et un appui.

(23 juillet 1937)

54. La récente confirmation de votre amie ... et son très vif désir de servir et de promouvoir la foi l'ont rendu très heureux. Il priera certainement pour elle et pour qu'elle puisse, malgré l'opposition de ses parents et de sa famille, approfondir sa connaissance et sa compréhension des enseignements, et être bientôt animée d'un tel zèle qu'elle se lèvera et attirera à la cause un grand nombre de ses anciens coreligionnaires.

Elle ne devrait cependant, en aucune circonstance, permettre que ses parents se détachent complètement d'elle, mais il est de son devoir sacré de lutter, par des efforts continus, patients et affectueux, afin de gagner leur sympathie envers la foi et même, qui sait, susciter leur confirmation...

(6 juillet 1938)

55. Quant à vos plans, le Gardien approuve totalement votre idée de ne négliger en aucune circonstance l'éducation de vos enfants, aussi urgents et vitaux que soient les besoins de l'enseignement, car vous avez envers eux une obligation aussi sacrée qu'envers la cause.

Tout plan ou arrangement auquel vous pourriez parvenir, qui combinerait votre double devoir envers votre famille et envers la cause et vous permettrait de reprendre votre travail actif de pionnier enseignant, tout en prenant grand soin de vos enfants pour que leur avenir dans la cause ne soit pas compromis, rencontrerait l'approbation sincère du Gardien.

(17 juillet 1938)

56. L'institution du mariage établie par Bahá'u'lláh, bien qu'attachant à l'aspect physique de l'union conjugale l'importance qui lui est due, considère que cet aspect est subordonné aux fonctions et objectifs moraux et spirituels dont l'a investie une Providence sage et bienveillante. Ce n'est qu'en donnant à ces différentes valeurs l'importance qui leur est due et seulement sur base de la subordination du physique au moral et du charnel au spirituel qu'un tel laisser-aller et de tels excès, tristes témoignages de notre âge décadent, pourront être évités dans la relation conjugale et que la vie familiale sera restaurée dans sa pureté première, remplissant la vraie fonction pour laquelle Dieu l'a instituée.

(8 mai 1939)

57. Bien que le Gardien apprécie hautement votre désir de prendre une part plus active dans le travail d'enseignement, il conçoit également que, par respect pour les désirs de votre mari envers qui, en tant que croyante, vous êtes liée par des devoirs non moins sacrés vous devriez vous efforcer d'arranger vos projets de manière à ne pas trop vous éloigner de lui, particulièrement si lui-même craint que vous ne rompiez, même temporairement, votre vie familiale.

(5 juin 1939)

58. Néanmoins, Shoghi Effendi est reconnaissant de ce qu'il (votre mari) ne s'oppose pas, en principe, à votre fréquentation des réunions bahá'ies et vous laisse toute liberté de participer aux activités locales bahá'ies. Même s'il insiste pour que vous obteniez son consentement sur ce point, vous ne devriez pas en être blessée ou découragée, mais vous devriez plutôt poursuivre vos efforts pour gagner, de manière conciliante et amicale, sa sympathie envers la cause. Vous n'avez aucune raison sérieuse de lui en vouloir tant qu'il n'interfère pas sans raison dans votre travail bahá'í et ne vous empêche pas de remplir vos obligations vitales, spirituelles et administratives envers la foi.

Le Gardien priera entre-temps pour que vos espoirs de le voir actif et confirmé dans la foi soient réalisés et que vous soyez guidée et adoptiez envers lui une attitude bahá'ie tellement sincère qu'elle éveille plus encore sa sympathie envers la foi et développe les énergies spirituelles latentes en son coeur, au point de provoquer son entière confirmation dans la foi. Restez confiante et persistez dans vos efforts avec assurance.

(5 août 1939)

59. La tâche d'élever un enfant bahá'í, comme il est souligné et répété à maintes reprises dans les écrits bahá'ís, est la responsabilité principale de la mère dont le privilège incomparable est en effet de créer

dans sa maison les conditions les plus favorables à son bien-être et à son progrès matériel et spirituel. La formation qu'un enfant reçoit d'abord de sa mère constitue la plus solide fondation pour son développement futur et, pour cette raison, le souci suprême de votre femme devrait être de s'efforcer, dès maintenant, de donner à son fils nouveau-né l'éducation spirituelle qui lui permettra plus tard d'assumer pleinement et de s'acquitter convenablement de tous les devoirs et responsabilités de la vie bahá'íe.

(16 novembre 1939)

60. Il a noté, avec des sentiments de véritable admiration, votre ardent désir de servir dans le domaine de l'enseignement pionnier, mais il est attristé d'entendre que les circonstances de votre vie familiale ne vous permettent pas de réaliser ce désir si cher à votre cœur.

Alors qu'il apprécie sincèrement votre ardeur à enseigner la foi dans ces territoires lointains et non encore ouverts à la foi, il a le sentiment qu'en égard à l'opposition de votre mari et du besoin qu'ont vos enfants de votre aide et de vos conseils, vous devriez plutôt, pour le moment, vous efforcer de travailler dans les localités où la foi n'a pas encore pénétré, au voisinage de ... ou des villes avoisinantes.

(7 novembre 1940)

61. La question de l'instruction et de l'éducation des enfants, dans le cas où l'un des parents est non bahá'í, ne concerne que les parents eux-mêmes. Ceux-ci devraient en décider suivant la voie qu'ils estiment être la meilleure et la plus propice au maintien de l'unité de leur famille et du bien-être futur de leurs enfants. Lorsque l'enfant atteint sa maturité, pleine liberté devra cependant lui être donnée de choisir sa religion, indépendamment des vœux et des désirs de ses parents.

(14 décembre 1940 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís de l'Inde)

62. ...maintenant que tous deux vous ressentez le désir sincère d'unir vos efforts pour rendre votre vie conjugale heureuse, Shoghi Effendi vous conseille de faire tout ce qui est en votre pouvoir, avec amour et gentillesse, pour rallier votre mari à vos convictions et lui ôter ses préjugés concernant la cause.

(27 novembre 1941)

63. Elle ne devrait certainement pas s'affliger s'il lui semble que sa famille n'est pas réceptive aux enseignements, car l'illumination spirituelle n'atteint pas toutes les âmes. En vérité, beaucoup de membres des familles des prophètes eux-mêmes n'ont pas été convertis, même face à l'exemple et à la persuasion des manifestations de Dieu; c'est pourquoi les amis ne devraient pas être angoissés par cette situation, mais plutôt laisser l'avenir de ceux qu'ils aiment entre les mains de Dieu et, par leur dévotion et leurs services envers la foi, gagner le droit d'intercéder pour leur renaissance spirituelle finale.

(9 mars 1942)

64. Aussi profonds que soient les liens familiaux, nous devons toujours nous rappeler que les liens spirituels le sont beaucoup plus encore; ils sont éternels et survivent à la mort, alors que les liens physiques, s'ils ne sont pas soutenus par des liens spirituels, sont limités à cette vie. Vous devriez user de tout ce qui est en votre pouvoir, par la prière et l'exemple, pour ouvrir les yeux de votre famille à la foi bahá'íe, mais vous ne devriez pas trop vous désoler de leurs actions. Tournez-vous vers vos frères et soeurs bahá'ís qui vivent avec vous dans la lumière du royaume.
(8 mai 1942)

65. Notre foi concerne les enfants autant que les personnes plus âgées, et son coeur se réjouit de les voir travailler ensemble à la proclamation à toute l'humanité de ce grand message bienfaisant.
(30 novembre 1942)

66. En ce qui concerne la déclaration du Gardien selon laquelle le travail de pionnier dépend du consentement et de l'accord des parents, vous avez demandé si cette règle s'applique de façon égale à ceux qui sont majeurs et à ceux qui ne le sont pas. La réponse du Gardien est que la règle s'applique uniquement à ceux qui n'ont pas encore atteint leur majorité.
(18 janvier 1943 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís d'Iran)

67. Bahá'u'lláh a fortement conseillé à tous les êtres humains cette forme de vie naturelle et légitime qu'est le mariage. Cependant, il a également souligné avec fermeté sa nature spirituelle qui, sans aucunement exclure une vie physique normale, est l'aspect essentiel du mariage. Que deux êtres vivent dans l'amour et l'harmonie est bien plus important que d'être dévorés de passion l'un pour l'autre. L'un est un immense roc solide sur lequel ils peuvent s'appuyer en cas de besoin, l'autre n'est qu'une chose purement temporaire qui peut s'éteindre à tout moment.
(20 janvier 1943)

68. Le Gardien, dans ses remarques ... concernant les relations entre parents et enfants, épouses et maris, aux États-Unis, voulait dire qu'il existe dans ce pays une tendance chez les enfants à devenir trop indépendants vis-à-vis des désirs de leurs parents et à manquer au respect qui leur est dû. Les épouses aussi ont, dans certains cas, tendance à exercer, à un degré injuste, leur domination sur leur époux, ce qui, bien sûr, n'est pas correct, de même que ne le serait pas une domination injuste du mari sur sa femme.
(22 juillet 1943)

69. Il pense que vous devriez, par tous les moyens, témoigner à votre mari le plus grand amour et la plus vive sympathie. S'il nous arrive de douter quant à la manière de nous conduire en tant que bahá'ís, nous devrions penser à 'Abdu'l-Bahá, étudier sa vie et nous demander ce qu'il aurait fait, car il est notre exemple parfait en toute chose. Et vous savez à quel point il était tendre et comme son affection et sa gentillesse brillaient sur chacun comme la lumière du soleil.

Votre mari et votre enfant ont droit à votre amour et vous donnent une

merveilleuse opportunité de démontrer votre foi dans la cause.
Vous devriez aussi prier Bahá'u'lláh pour qu'il vous aide à vous unir à votre mari et faire de votre maison un foyer véritable et heureux.
(9 mars 1946)

70. Il fut vraiment désolé de voir que vous aviez des difficultés dans votre foyer à cause de la foi bahá'íe. Il estime que vous devriez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour favoriser l'amour et l'harmonie entre votre mari et vous-même, pour votre bien à tous deux et pour celui de vos enfants. Vous devriez cependant lui faire comprendre que chaque homme est libre de chercher Dieu pour lui-même et que, sans jamais chercher à l'influencer ou même à discuter de la foi s'il ne le désire pas, vous devriez être libre d'assister aux réunions. Le Gardien espère que, par la patience, le tact et la prière, vous triompherez peu à peu de ses préjugés.
(16 mars 1946)

71. Un bahá'í n'est jamais obligé de rester en un endroit déterminé; si vous ne pouvez gagner votre vie à ... et désiriez être près de vos parents âgés, vous aviez parfaitement le droit de partir.
(1er avril 1946)

72. Shoghi Effendi désire que j'ajoute cette note en rapport avec votre mariage : il pense qu'aucun croyant, en quelque circonstance que ce soit, ne peut jamais se servir de la cause ou d'un service qu'il lui rend pour motiver l'abandon de sa vie conjugale : le divorce, comme nous le savons, est très fortement condamné par Bahá'u'lláh, et seules des raisons d'une extrême gravité peuvent le justifier.
(7 avril 1947)

73. En ce qui concerne vos problèmes familiaux, il pense que, si vous désirez un conseil, vous devriez soumettre ces questions à votre assemblée. Un des devoirs de ces assemblées est de conseiller et d'aider les amis, et c'est votre privilège de vous tourner vers votre assemblée.
(10 avril 1947)

74. Il a été très heureux d'apprendre votre désir de participer au travail de pionnier... Il pense que vos activités dans ce domaine ne devraient pas être une source de mésentente entre vous et votre cher mari, et il vous assure qu'il priera pour lui aux tombeaux sacrés, afin que Dieu lui fasse prendre conscience de la signification de notre foi et le stimule à la servir.
(30 avril 1947)

75. Bahá'u'lláh a clairement spécifié que le consentement de tous les parents vivants est requis pour le mariage bahá'í. Ceci s'applique aux parents bahá'ís aussi bien que non bahá'ís, divorcés depuis des années ou non. Il a prescrit cette loi pour consolider l'édifice social, pour resserrer plus étroitement les liens familiaux, pour faire naître dans le coeur des enfants la reconnaissance et le respect pour ceux qui leur ont donné la vie et mis leur âme sur le chemin éternel qui mène à leur Créateur. Nous, bahá'ís, devons réaliser que, dans la société d'aujourd'hui, le processus

inverse se produit : les jeunes se préoccupent de moins en moins des désirs de leurs parents, le divorce est considéré comme un droit naturel que l'on obtient pour les prétextes les plus futiles, les plus mesquins et les plus injustifiables. Les personnes séparées l'une de l'autre, particulièrement si l'une d'entre elles a eu la garde entière des enfants, ne désirent que trop amoindrir l'importance de leur partenaire tout aussi responsable, comme parent, de la mise au monde de ces enfants. Les bahá'ís doivent, par une stricte observance des lois et des enseignements bahá'ís, combattre ces forces corrosives qui détruisent si rapidement la vie du foyer et la beauté des relations familiales, et qui mettent en pièces la structure morale de la société.

(25 octobre 1947 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís des États-Unis)

76. En ce qui concerne les questions que vous lui avez posées: bien que vous soyez dans une certaine mesure une charge financière pour vos enfants, il a la ferme conviction que c'est pour eux un privilège de s'occuper de vous; vous êtes leur mère et leur avez donné la vie, et par la bonté de Bahá'u'lláh, ils sont maintenant attirés par sa foi. Tout ce qu'ils font pour vous n'est qu'une faible récompense pour tout ce que vous avez fait pour eux.

(20 septembre 1948)

77. Très grande est votre responsabilité envers votre fils et votre mari, et le Gardien espère que votre travail vous permettra bientôt de retourner vers eux, au moins pour quelque temps, afin de leur donner cet amour et cet encouragement qui sont une grande contribution de la femme à la vie de famille.

(5 août 1949)

78. Il fut particulièrement heureux d'apprendre que vos relations familiales sont si bonnes, et il a le sentiment que vous agissez correctement en vous inclinant devant les désirs de votre mari et en restant plus longtemps à l'étranger. Le Gardien a depuis longtemps conscience que, dans certains cas, les bahá'ís américains ne vivent pas selon l'idéal du mariage énoncé par Bahá'u'lláh. Ils sont enclins à subir l'influence de l'attitude légère et égoïste des gens envers le lien du mariage. Par conséquent, lorsqu'il voit que vous vivez, avec succès, selon le modèle bahá'í, en y mettant le meilleur de vous-même et en préservant ce lien sacré qui vous unit à votre mari, il est vraiment très heureux.

Il espère que vous deviendrez un exemple pour les autres. Car il désapprouve la façon dont certaines bahá'íes, sous prétexte de service à la cause, se débarrassent de leur mari pour en prendre un autre!

(2 avril 1950)

79. Le maintien de l'unité familiale est un des principes essentiels de la foi. Bien sûr, cela n'implique pas qu'un membre de la famille ait le droit d'influencer la foi d'un autre membre. Si ceci est compris par tous, il semble certain que l'unité soit possible.

(6 juillet 1952)

80. Le Gardien priera pour que votre mère puisse devenir bahá'íe et serve très activement la cause de Dieu. Il faut garder à l'esprit que, par votre vie bahá'íe de dévouement, votre mère sera touchée autant, sinon plus, qu'en lisant et en étudiant. Voir les effets des enseignements bahá'ís sur la vie de quelqu'un d'autre produit très souvent un très grand effet.
(12 juillet 1952)

81. Il pense que vous devriez, par tous les moyens, vous efforcer de conserver l'unité de votre mariage, particulièrement pour le bien de vos enfants qui, comme tous les enfants de parents divorcés, ne peuvent que souffrir dans leur fidélité filiale, car ils sont privés des bénédictions d'un père et d'une mère vivant sous le même toit et qui, ensemble, les aiment et veillent à leur bien-être.
Maintenant que vous réalisez que votre mari est malade, vous devriez pouvoir accepter les difficultés émotionnelles que vous avez vécues avec lui, et ne pas adopter une attitude rancunière, quelles que soient vos souffrances. Nous savons que Bahá'u'lláh a très fortement désapprouvé le divorce; et c'est vraiment le devoir des bahá'ís de faire un effort presque surhumain pour ne pas permettre qu'un mariage soit dissous.
(6 mars 1953)

82. Le Gardien apprécie pleinement votre désir de voyager comme pionnière en ce moment et d'aider à l'établissement de la foi dans les territoires encore vierges; mais vous ne devez pas aller à l'encontre des désirs de votre mari et l'obliger à tout abandonner pour vous permettre de servir la foi de cette manière.
Nous devons garder présents à l'esprit les désirs et les droits de ceux qui, dans notre vie, nous sont étroitement liés. Si votre mari désire que vous restiez où vous êtes, il y existe certainement de vastes possibilités d'enseignement.
(31 juillet 1953)

83. Bien que vos fils ne puissent être dès le début capables de servir avec vous comme pionniers, ils vous y aident certainement par leur esprit de dévouement et leur complète coopération. La vie dans le meilleur des cas est tellement pleine de vicissitudes imprévues que laisser vos enfants à la maison ne présente pas, pense-t-il, de risques supplémentaires. Ils sont dévoués à la foi et seront sans aucun doute inspirés par votre exemple.
(10 août 1953)

84. Quant à votre question concernant votre départ comme pionnière ... le Gardien pense, eu égard à l'aversion de Bahá'u'lláh envers le divorce, qu'il n'est pas correct pour un bahá'í, même dans le but de devenir pionnier, de détruire un mariage. Il vous encourage donc à vous efforcer de toute votre âme de vous réconcilier avec votre mari, puisqu'il considère que ceci est plus important que de partir comme pionnière vers un territoire non encore ouvert à la foi.
(27 août 1953)

85. ...il désire que je vous dise qu'il approuve votre voyage comme pionnier. Cependant, si vous croyez que votre départ vers une île du Pacifique détruira vos relations avec votre père, il suggère alors que votre épouse parte maintenant et qu'ensuite, selon les circonstances, vous puissiez la rejoindre plus tard.

(27 septembre 1953)

86. Etant donné que votre mari ne désire pas réellement être séparé de vous, mais au contraire désire maintenir votre mariage, le Gardien pense que, comme bahá'íe, vous n'avez pas le droit de détruire ce mariage à cause de votre désir de servir la foi.

Le mariage est une institution vraiment sacrée. Bahá'u'lláh a dit que son but est de promouvoir l'unité. Si les amis, pour le bien de la cause, négligent cette institution, ils donnent au public une bien pauvre idée de la foi. Actuellement, les peuples du monde sont tellement immoraux et traitent l'institution du mariage avec tant de légèreté; et nous, bahá'ís, en contraste avec les peuples du monde, nous essayons de créer un modèle moral élevé et de rétablir la sainteté du mariage.

Si votre mari vous permet, dans une certaine mesure, d'enseigner et occasionnellement de voyager pour les intérêts de la foi, tant mieux; mais il ne pense pas que la foi doit devenir ce qui détruira votre vie familiale.

(6 juin 1954)

87. Il estime, compte tenu des sentiments et de la situation de votre mari et considérant que vos deux enfants plus âgés voudront naturellement vous voir et le devraient en effet pour que vous puissiez les aider dans leur vie bahá'íe que la sagesse pour vous serait de voyager comme pionnière avec votre époux quelque part aux États-Unis, où vos services seraient de la plus grande valeur.

(29 juillet 1954)

88. Il apprécie beaucoup les services que vous avez rendus comme pionnière. Il espère qu'à partir de maintenant, vous et votre cher mari pourrez servir ensemble la foi dans l'unité et avec dévouement, étant donné que ceci est la forme la plus élevée de coopération bahá'íe dans le mariage.

(3 mars 1955)

89. Si l'état de santé de vos parents est tel que votre présence est vraiment nécessaire, alors vous ne devriez pas les quitter. Cependant, si un autre parent peut prendre soin d'eux, alors vous pourriez participer au travail réalisé à ... et assister là-bas les amis dans l'établissement solide de la foi.

(28 octobre 1955)

90. Il priera pour que l'opposition de votre mari et de votre soeur puisse se modifier grâce au comportement empreint d'amour, de gentillesse, de patience et de tolérance dont vous ferez preuve à leur égard.

(20 mars 1956)

91. Partout où se trouve une famille bahá'íe, ceux qui sont concernés devraient, par tous les moyens, faire ce qu'ils peuvent pour la préserver, car le divorce est fortement condamné dans les enseignements, alors que l'harmonie, l'unité et l'amour sont cités comme les idéaux les plus élevés des relations humaines. Ceci doit toujours s'appliquer aux bahá'ís, qu'ils travaillent comme pionniers ou non.

(9 novembre 1956 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís d'Amérique centrale)

92. Maintenant que vous avez trouvé en vous-même ce que vous cherchiez et que vous ajoutez cette joie dans votre vie au service de notre foi glorieuse, il pense que vous devriez plus que jamais montrer plus de gentillesse et de considération envers votre mari et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'il sente que cela ne vous a pas séparée de lui, mais a seulement accru votre amour pour lui et votre désir d'être une bonne épouse. Qu'il soit finalement prêt ou non à devenir bahá'í, l'avenir seul pourra le dire, mais il n'existe aucun doute quant à votre devoir de lui faire apprécier le fait que votre nouvelle affiliation n'entrave en rien sa vie familiale ou son mariage, mais au contraire les a tous deux renforcés.

Il est très difficile pour quelqu'un qui a découvert ce qu'il sait être la vérité, de côtoyer et de voir un parent proche et cher complètement aveugle à cette vérité. Il est tentant de " le secouer et de lui faire voir la lumière, mais ceci mène souvent au désastre. Dans de tels cas, le silence, l'amour et la patience gagneront de plus grandes victoires. Votre mari n'a cependant pas le droit de vous demander de ne plus être bahá'íe. C'est aller trop loin. Personne ne devrait empiéter sur le lien sacré que tout être humain a le droit d'avoir avec son Créateur.

(20 avril 1957)

93. Cependant, et vous le savez sans aucun doute, Bahá'u'lláh a établi que le but du mariage est de promouvoir l'unité, et vous devriez vous souvenir de cela dans vos relations avec votre famille non bahá'íe : ils ne peuvent ressentir ce que nous ressentons vis-à-vis de sujets tels que l'amitié raciale, et nous ne devons pas leur imposer nos opinions mais, avec sagesse et amour, chercher à les éduquer.

(30 août 1957)

Extraits de messages de la Maison Universelle de Justice

(Les extraits suivants sont adressés individuellement à des croyants, sauf les cas mentionnés)

94. Quant à votre autre question concernant les relations tendues entre votre belle-mère et vous-même et les moyens d'apaiser cette situation, nous estimons que vous devriez persévérer dans vos efforts pour établir l'unité familiale avec l'aide de votre mari et en vous consultant tous deux. Selon votre description de l'attitude inamicale de votre belle-mère à votre égard, il est certain que vous n'aurez pas la tâche facile. Cependant, l'essentiel est que, comme bahá'íe, vous soyez consciente de l'exhortation de 'Abdu'l-Bahá de se concentrer sur les qualités de l'individu, et de

considérer que cette manière d'approcher votre belle-mère peut renforcer votre résolution d'aboutir à l'unité. De plus, la prière persévérante vous donnera la force de poursuivre vos efforts.

(6 septembre 1970)

95. Un bahá'í qui a un problème peut désirer prendre sa propre décision après avoir prié et en avoir soupesé par lui-même tous les aspects. Il se peut qu'il préfère prendre conseil auprès d'amis ou de conseillers professionnels tels que son médecin ou son avocat, afin d'en tenir éventuellement compte lorsqu'il prendra sa décision. Lorsque le cas implique plusieurs personnes, comme cela se présente dans des problèmes familiaux, il se peut qu'il désire rassembler ceux qui en sont affectés pour qu'ils puissent parvenir à une décision collective.

(19 mars 1973 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís du Canada)

96. Que la mère soit le premier instructeur de l'enfant n'a rien d'étonnant, car l'enfant se tourne naturellement d'abord vers sa mère. Cette disposition de la nature ne minimise nullement le rôle du père dans la famille bahá'íe. Encore une fois, égalité de droits ne signifie pas identité de fonctions.

(23 juin 1974)

97. Considérant les problèmes dont vous et votre femme faites l'expérience, la Maison de Justice fait remarquer que l'unité de votre famille devrait avoir priorité sur toute autre considération... Par exemple, le service de la foi ne devrait pas être cause de négligences envers la famille. Il est important que vous programmiez votre temps de telle façon que votre vie familiale soit harmonieuse et que votre ménage reçoive l'attention qui lui est nécessaire. Bahá'u'lláh a également souligné l'importance de la consultation. Nous ne devrions pas penser que cette méthode précieuse pour aboutir à des solutions soit limitée aux institutions administratives de la foi. La consultation familiale, basée sur une discussion franche, complète et animée de la conscience du besoin de modération et d'équilibre, peut être la panacée pour les conflits domestiques.

(1er août 1978)

98. Bien que les services bahá'ís doivent être rendus dans un esprit de sacrifice, on ne peut perdre de vue l'importance donnée dans nos Écrits sacrés aux responsabilités des parents vis-à-vis de leurs enfants ainsi qu'aux devoirs des enfants envers leurs parents.

(19 novembre 1978)

99. Chers amis bahá'ís,

La Maison Universelle de Justice a reçu votre lettre du 16 octobre 1980 contenant une lettre de l'Assemblée Spirituelle de Howick qui soulève des questions résultant de la lecture du livre " When We Grow Up" de Bahíyyih Nakhjavání, et elle m'a chargé de vous transmettre ce qui suit :

La Maison de Justice suggère que toutes les instructions des Écrits saints concernant le sujet spécifique des relations entre hommes et femmes soient considérées à la lumière du principe fondamental de l'égalité des sexes,

énoncé de manière répétée et péremptoire dans les textes sacrés. Dans une de ses tablettes, 'Abdu'l-Bahá affirme : " En cet âge divin, les bienfaits de Dieu ont enveloppé le monde de la femme. L'égalité de l'homme et de la femme, sauf dans certains cas négligeables, a été pleinement et catégoriquement annoncée. Les distinctions ont été complètement supprimées." Que l'homme et la femme diffèrent l'un de l'autre par certaines caractéristiques et fonctions est un fait inéluctable de la nature; l'essentiel est qu'Abdu'l-Bahá considère ces inégalités entre les sexes comme " négligeables".

Les relations entre mari et femme doivent être examinées dans le contexte de l'idéal bahá'í de la vie familiale. Bahá'u'lláh est venu apporter l'unité au monde, et une unité fondamentale est celle de la famille. C'est pourquoi nous devons croire que la foi est un élément de consolidation de la famille et non de son affaiblissement, et que l'une des clés de cette consolidation est la consultation affectueuse. L'atmosphère qui règne dans une famille bahá'íe, ainsi qu'au sein de l'ensemble de la communauté, devrait refléter " l'idée dominante de la cause de Dieu "qui, selon les instructions du bien-aimé Gardien," n'est pas l'autorité dictatoriale, mais l'humble camaraderie, non pas le pouvoir arbitraire, mais l'esprit d'une consultation franche et affectueuse."

Toutefois, une famille est un genre très particulier de "communauté". Le département de la recherche n'a découvert aucune déclaration qui désigne le père comme responsable de la "sécurité, du progrès et de l'unité de la famille" ainsi qu'il est écrit dans le livre de Bahá'yyih Nakhjavání, mais on peut inférer d'un certain nombre de ses responsabilités que le père peut être considéré comme le "chef " de la famille. Les membres d'une famille ont tous des devoirs et des responsabilités les uns envers les autres et envers l'entité familiale, mais ces devoirs et responsabilités diffèrent d'un membre à l'autre en raison de leurs rapports naturels. Les parents ont l'inéluctable devoir d'éduquer leurs enfants et non l'inverse; les enfants ont le devoir d'obéir à leurs parents les parents n'obéissent pas aux enfants la mère et non le père met les enfants au monde, les allaite jusqu'au sevrage et est donc leur premier éducateur. De là le droit des filles d'être éduquées en priorité par rapport aux garçons et, comme le secrétaire de Shoghi Effendi l'a écrit de sa part, " la tâche d'élever un enfant bahá'í, ainsi que souligné à maintes reprises dans les écrits bahá'ís, est la responsabilité principale de la mère, dont le privilège unique est certainement de créer dans son foyer les conditions favorables à son bien-être et à son développement matériel et spirituel. L'éducation que l'enfant reçoit d'abord par sa mère constitue la fondation la plus solide de son développement futur." Un corollaire de cette responsabilité de la mère est son droit d'être nourrie et entretenue par son époux. Un mari n'a pas de droit explicite d'être entretenu par sa femme. Ce principe de la responsabilité du mari de pourvoir aux besoins de la famille et de la protéger trouve aussi son application dans la loi sur la succession qui prévoit qu'à la mort du père intestat, la demeure familiale revienne non pas à la veuve, mais au fils aîné, ce dernier ayant en même temps la

responsabilité de prendre soin de sa mère.

C'est dans ce contexte de responsabilités et de devoirs mutuels et complémentaires qu'il faut lire la tablette dans laquelle 'Abdu'l-Bahá donne l'exhortation suivante :

" Ô servantes du Seigneur qui subsiste par Lui-même ! Efforcez-vous d'atteindre l'honneur et le privilège ordonnés pour les femmes. Sans aucun doute, la plus grande gloire pour les femmes est la servitude devant son seuil et la soumission devant sa porte; c'est avoir un coeur vigilant et chanter la louange du Dieu incomparable; c'est l'amour sincère envers les autres servantes et la chasteté sans tache; c'est l'obéissance et la considération envers leur mari, l'attention portée aux enfants et leur éducation, et c'est la sérénité, la dignité, la persévérance dans le souvenir du Seigneur et l'attirance et l'embrassement les plus grands."

Cette exhortation au degré extrême de la spiritualité et de l'abnégation de soi ne doit pas être comprise comme une définition légale donnant au mari l'autorité absolue sur son épouse car, dans une lettre écrite à un croyant et datée du 22 juillet 1943, le secrétaire du bien-aimé Gardien écrit de sa part:

"Le Gardien, dans ses commentaires sur les relations existant en Amérique ... entre parents-enfants et maris-épouses, voulait dire qu'il existe chez les enfants de ce pays une tendance à être trop indépendants vis-à-vis des désirs de leurs parents et à manquer au respect qui leur est dû. Les épouses aussi, dans certains cas, auraient tendance à exercer, à un degré injuste, leur domination sur leur époux, ce qui, bien sûr, ne serait pas correct, de même que ne le serait pas une domination injuste du mari sur sa femme.

Dans tout groupe, aussi affectueuse que soit la consultation, il peut néanmoins exister des points sur lesquels, de temps en temps, un accord ne peut intervenir. Dans une assemblée spirituelle, ce dilemme est résolu par un vote majoritaire. Il ne peut cependant y avoir de majorité lorsque deux parties seulement sont concernées, comme dans le cas d'un mari et de sa femme. Il y a dès lors des occasions où la femme devrait se rendre à l'avis de son mari et vice versa , mais jamais l'un des deux ne devrait injustement dominer l'autre. En bref, la relation entre le mari et son épouse devrait être celle qui a été exprimée dans la prière révélée par 'Abdu'l-Bahá et souvent lue lors des mariages bahá'ís : " En vérité, ils se sont mariés en soumission à ton commandement. Fais qu'ils deviennent des signes de l'harmonie et de l'unité jusqu'à la fin des temps."

Toutes les relations décrites ci-dessus se passent au sein de la famille, mais il existe une sphère de relations entre hommes et femmes bien plus large que celle du foyer, et cette relation doit aussi être examinée dans le contexte d'une société bahá'íe et non d'après les normes sociales du passé ou du présent. Par exemple, bien que la mère soit la première éducatrice de l'enfant et qu'elle ait la plus importante influence formatrice durant son développement, le père a également la responsabilité de l'éducation de l'enfant, et cette responsabilité est si grave que Bahá'u'lláh a déclaré qu'un père qui ne l'assume pas perd ses droits à la paternité.

De même que la responsabilité première d'entretenir financièrement la famille incombe au mari, cela n'implique nullement que la place de la femme soit confinée à la maison. Au contraire, 'Abdu'l-Bahá a déclaré que :"
Dans cette révélation de Bahá'u'lláh, les femmes vont la main dans la main avec les hommes. Elles ne seront distancées dans aucun domaine. Leurs droits sont égaux à ceux des hommes. Elles entreront dans toutes les branches administratives de la politique. Elles atteindront en tout un niveau qui sera considéré comme la station la plus élevée du monde de l'humanité, et elles prendront part à toutes les entreprises."
("Paris Talks" p.182)

Et encore :

" Il arrivera que, lorsque les femmes participeront pleinement et de manière égale aux affaires du monde, pénétreront avec assurance et compétence dans la grande arène des lois et de la politique, la guerre cessera..."
("Promulgation of Universal Peace", p.145)

Dans la " Tablette du Monde", Bahá'u'lláh lui-même a envisagé que les femmes, comme les hommes, pourraient être le soutien de la famille, lorsqu'il déclarait:

"Chacun, qu'il soit homme ou femme, devrait remettre une partie de ce qu'il ou elle gagne par le commerce, l'agriculture ou toute autre activité, à une personne digne de confiance, qui l'utilisera pour l'éducation et l'instruction des enfants. Cette somme devrait être dépensée dans ce but au vu et au su des administrateurs de la Maison de Justice."
("Compilation sur l'Éducation bahá'íe"- M.E.B. édition 1978 - p.4)

Un élément très important pour établir une telle égalité est la stipulation de Bahá'u'lláh selon laquelle garçons et filles doivent suivre essentiellement le même programme d'études scolaires. Nous espérons que les explications et les commentaires qui précèdent aideront l'A.S.L. de Howick à résoudre les questions posées dans sa lettre.
(28 décembre 1980 à l'Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís de Nouvelle Zélande)

LA VIE FAMILIALE

Maison d'Éditions Bahá'íes

205, rue du Trône

1050 Bruxelles

D/1547/1989/3

ISBN 2-87203-014-X

Imprimé en Belgique